

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Anne-Marie von Arx-Vernon, Nelly Guichard, Mario Cavaleri, Philippe Glatz, Guy Mettan, Pascal Pétroz, Pierre-Louis Portier et Patrick Schmied

Date de dépôt: 29 juin 2005

Messagerie

Proposition de motion pour la création d'un centre de compétences unique pour les entreprises en faveur du développement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant que :

- dans notre canton, en matière d'aide à la création, à l'implantation, au développement et à la restructuration des entreprises, ainsi d'ailleurs qu'aux entreprises en difficultés, il existe divers outils ;
- que les résultats positifs de leur action sont nombreux et connus ;
- que l'on doit constater un manque de visibilité et qu'il s'agit aujourd'hui de les utiliser de manière optimale en créant un processus de synergie entre eux ;
- que l'actuel « guichet entreprise » – connu sous la dénomination « guichet PME-PMI » –, dont on peut se réjouir de l'existence et du travail au service des entreprises, doit évoluer et être transformé en un véritable centre de compétences, selon la formule d'un authentique guichet universel et que ce centre de compétence doit également être mis à disposition des personnes morales,

invite le Conseil d'Etat

à promouvoir la création rapide d'un centre de compétences selon la formule d'un guichet universel pour les personnes morales.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

« Il ne sert à rien de disposer de bons outils si on ne sait s'en servir. »

Genève dispose de plusieurs instruments fort efficaces pour le démarrage et le soutien des entreprises. Malheureusement, peu connus et modestement utilisés, ces outils ne sont pas exploités au maximum de leurs possibilités.

Le guichet d'entreprise, dont on peut se réjouir de l'existence et du travail au service des entreprises genevoises, doit aujourd'hui évoluer et tendre vers un véritable centre unique de compétences et de prestations.

L'administration a, depuis plusieurs années, orienté une partie de ses relations avec ses administrés sous la forme de guichets universels. Ceux-ci proposent une large palette de procédures classiques auxquelles le citoyen doit faire face quant il prend contact avec l'administration. La tendance actuelle est d'établir un guichet unique qui permet aux citoyens de trouver tous les formulaires et informations nécessaires tout au long de son existence.

Ainsi, de la délivrance d'un acte de naissance à celui de l'acte de décès, en passant par des formulaires fiscaux, d'attestation de scolarité, de permis de conduire ou de permis de construction, le citoyen peut retrouver, en se connectant au site Internet de son administration l'ensemble des renseignements utiles en économisant du temps (plus besoin de se déplacer) et du labeur (simplification des procédures).

La finalité des procédures dite de « guichet universel » a pour objectif de faciliter ces contacts, en offrant une seule porte d'entrée à l'administré pour l'ensemble de ses demandes face à l'administration.

Un des exemples les plus aboutis est celui du changement d'adresse, qui permet l'envoi par la personne qui a déménagé de l'ensemble de ses documents administratifs à une seule adresse (permis de conduire, de circulation, d'établissement, livret militaire), qui gère ensuite l'acheminement à bon port de ces pièces dans les différents services de l'Etat. Le caractère exemplatif de cette procédure se retrouve également dans la possibilité, offerte par le guichet unique, d'enregistrer ou modifier les contrats d'électricité, de gaz et d'eau des Services industriels genevois.

Il est temps aujourd'hui d'appliquer les mêmes principes pour les créateurs, indépendants et chefs d'entreprises, ainsi que pour les personnes morales et d'offrir aux entreprises les facilités d'un véritable guichet universel. C'est la raison d'être de cette motion.

Optant pour un parallélisme, il devrait être possible pour les entreprises de s'adresser à ce centre de compétences lors de la création de l'entreprise (naissance), de pouvoir disposer de conseils et de propositions (enfance), de pouvoir rechercher de nouveaux financements ou transmettre l'entreprise (adulte), voire de disposer des informations relatives à la fin d'une activité commerciale (décès).

Partant, ce centre de compétences unique pour les entreprises devra fournir un service de « front-office » (une réception disposant des renseignements les plus courants et des différents types de formulaires ou documentation utiles) et un « back-office », chargé plus particulièrement de faire le lien avec les autres services de l'Etat ou les indispensables contacts utiles aux entreprises (soutien financier, conseils juridiques et diverses aides).

Ainsi, l'objectif de la présente motion est d'offrir des services de valeur ajoutée à l'information, qui est déjà largement offerte sur le site de l'Etat. La simplification des procédures et l'aide de l'administration dans le déroulement de celle-ci s'inscrit en ligne directe avec les mesures mises en place par la Confédération (cf. le site internet du Département à l'économie – www.pmeadmin.ch).

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous demandons de renvoyer la présente motion directement au Conseil d'Etat.